

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de
SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2017

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND Président,
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Carole TALBOT, Catherine BOINET.

Messieurs Bernard GLADIEUX, Dominique MINCHEZ, Jean-Michel BOUCHEZ, Jacques HENOUX, Benoît DRUENNE.

Absents excusés : Mmes Alice DENOYELLE, Stéphanie DELGEHIER, Messieurs François LEFEVRE, Frédéric BRENOT .

Secrétaire : Madame Cathy LEMAIRE.

Date de convocation : 21 juin 2017

Une minute de silence est observée en l'honneur de Monsieur Gérard FEUILLETTE, décédé le 16 mai 2017, maire de la commune de 1995 à 2014.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET 2017

La décision modificative n° 1 au budget 2017 est votée comme suit :

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>		5 363.35 €
Chap 001 Déficit reporté	- 0.65 €	
Chap/204 subventions d'équipement versées	1 214.00 €	
Chap 041/2313 opérations patrimoniales	5 364.00 €	
Chap/21 immobilisations corporelles C/2184	1 214.00 €	
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>		5 363.35 €
Chap 041/2031 opérations patrimoniales	5 364.00 €	
Chap/10 dotations, fonds divers C/10222	- 0.65 €	
 <u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>		 201.37 €
Chap 011 charges générales C/ 60621	201.37 €	
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>		201.37 €
Chap 002 Excédent de fonct. reporté	1.37 €	
Chap 042/722 opérations d'ordre de section à section	200.00 €	

MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire expose que la modification statutaire du 21 décembre 2016 proposée par le conseil communautaire, en application de la loi NOTRe, n'a pas été validée par les services préfectoraux.

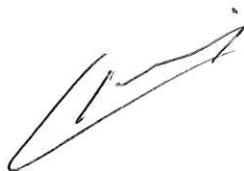
Le conseil municipal accepte la nouvelle proposition modifiant l'article 2 des statuts de la communauté de Communes (compétences obligatoires, optionnelles et facultatives) adoptée par le conseil communautaire en date du 26 avril 2017.

AFFAIRES DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19 heures 30.

Le secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME


Le Maire,
Hugues LEGRAND

